

SNES Versailles

Déclaration préalable SNES-FSU FPMA du 18 juin 2013

Le mouvement revêt une importance capitale dans la préparation de la rentrée. En dépendent, en effet, d'une part, la couverture des besoins du système éducatif par des personnels titulaires, formés et qualifiés et, d'autre part, la qualité des conditions d'exercice de ceux-ci, facteur déterminant de satisfaction professionnelle et, donc, d'efficacité du Service public d'Education.

Or, dans ces deux domaines, le mouvement 2013 n'apportera pas d'améliorations par rapport à ceux des années précédentes. Cela doit alerter le Ministre qui a déclaré que la rentrée 2013 serait celle du changement effectif et le Gouvernement qui fait de l'Education nationale une priorité en programmant sur cinq ans 60 000 emplois supplémentaires. Les difficultés du mouvement ne résultent pas simplement de l'héritage d'une politique qui s'est acharnée jusqu'en 2012 à laminer le Service public d'Education et à démolir nos métiers pour mettre en œuvre une Ecole ségrégative et inégalitaire, politique dont les effets seraient progressivement gommés par les mesures prises en faveur de l'Education par l'actuel gouvernement. Elles sont aussi tributaires de ses choix budgétaires, politiques et éducatifs qui appellent un changement de cap urgent, sauf à vouloir compromettre la reconstruction d'un service public d'Education juste et ambitieux et à mécontenter les personnels chargés de mettre en œuvre celui-ci.

1) Un mouvement marqué par la pénurie de personnels qui va perdurer faute de réelle solution à la crise du recrutement

La rentrée 2013 sera encore durement marquée par la crise du recrutement. Le nombre de postes vacants et de disciplines touchées par ce phénomène s'aggrave ; le vivier de TZR, quant à lui, continue de diminuer, quand il n'est pas définitivement mis en extinction comme en Lettres classiques, en Documentation, en STMS...

Le Gouvernement et le Ministère ont certes hérité de la crise de recrutement. Mais il ne suffit pas de programmer une hausse du nombre postes aux concours pour la résoudre, il faut les pourvoir. Le SNES-FSU condamne avec force la logique d'expédients mise en oeuvre pour nourrir les créations d'emplois nouveaux et faire face à la crise de recrutement, sous couvert de mesures transitoires : d'une part, poursuite de l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement avec reconduction d'une décharge notoirement insuffisante d'à peine trois heures, et d'autre part, programmation d'un recours massif à la précarité en guise d'entrée dans le métier à travers le recrutement d'admissibles contractuels, mesures qui entérinent une conception de la formation sur le tas qu'avait pourtant clairement dénoncée V. Peillon ...

Pour le SNES et la FSU, seule une politique résolue et ambitieuse de pré recrutements et de revalorisation de nos salaires est de nature à garantir la reconstitution des viviers aux concours et à rendre nos métiers de nouveaux attractifs. C'est la condition impérative pour réussir les campagnes de recrutement actuelles et futures et donner les personnels titulaires, formés et qualifiés dont a besoin pour fonctionner le Service public d'Education confronté à une montée de ses effectifs.

Ce qui est en jeu est la continuité et l'égalité de celui-ci sur tout le territoire. Ce sont en effet les établissements et les zones les plus touchés par les difficultés sociales et scolaires, parce que les moins attractives, qui se retrouvent privés de personnels et les plus exposés au manque de TZR, en cas de besoin de remplacement.

2) Un mouvement qui n'apporte aucune amélioration aux conditions d'affectations et d'exercice des personnels

La fluidité du mouvement dépend du nombre de postes mis au mouvement. Or, les créations d'emplois dans l'académie (+400), se sont traduites par un nombre très faible de créations de poste. D'une part, parce que ces emplois « nouveaux » servent en réalité de supports pour asseoir les lauréats du concours transitoire 2013-2. D'autre part, parce que la préparation de rentrée dans les collèges et les lycées s'est effectuée sur la base d'un taux exorbitant d'heures supplémentaires et sous le sceau des réformes, contestées, engagées par le précédent pouvoir pour supprimer des postes : réformes des lycées, de la voie technologique, de la gouvernance des établissements...

A cela s'ajoute le choix du Rectorat d'affecter massivement et prioritairement les stagiaires sur des postes de titulaires et non sur des BMP, y compris sur des quotités inférieures à 15 h comme le préconise le Ministère, pour les rentabiliser à l'heure près. Le Rectorat aggrave ainsi les conditions d'affectation et d'exercice de l'ensemble des personnels :

- Entrave d'une mobilité déjà réduite par le cumul des suppressions de postes massives depuis plusieurs années
- Affectation des néo-titulaires encore plus massives sur ZR faute de postes en établissement
- Inflation des services partagés et des heures supplémentaires dans les établissements résultant de la compensation de la décharge de trois heures des stagiaires

Le retrait de 206 postes de la liste initiale des 816 postes bloqués pour les chaires L, obtenu au forceps, s'il est à acter positivement, n'est toutefois pas d'ampleur suffisante, au vu des possibilités de déblocage qui existent, pour permettre une amélioration véritable de la fluidité du mouvement.

3) Un mouvement encore assujéti à une conception managériale de la gestion des personnels et à des orientations idéologiques rejetées par la profession

Poursuite et renforcement du Programme ECLAIR :

Le Rectorat persiste à poursuivre et à renforcer de façon indécente le programme ECLAIR, abandonné par le Ministère en terme de mobilité interacadémique, en soustrayant sans préavis des dizaines de postes pour les soumettre à un recrutement local, rejeté massivement par les personnels, dont le principe avait fait l'objet d'une condamnation ferme l'an dernier par le Président de la République alors candidat.

Le programme Eclair imposé à la hussarde par le Ministre Chatel est par ailleurs antinomique avec une politique affirmant faire de la réussite de tous les élèves son objectif. Il crée des établissements de seconde zone sous prétexte de prendre en compte les spécificités d'une population scolaire, qu'il extrait du droit commun, au risque de stigmatiser davantage les élèves et leurs familles.

Inacceptable sur le fond, la poursuite de la déclinaison de ce dispositif l'est tout autant sur la méthode qui jette un soupçon profond sur la refondation de l'Education prioritaire que veut mettre en discussion le Ministre. Le caractère autocratique qui a présidé à la mise en place du programme Eclair continue de perdurer : contournement des instances compétentes pour rendre un avis sur les créations/suppressions/ transformations de poste, aucune publicité sur les postes réservés, aucun appel à candidature, aucun contrôle des élus sur les affectations. S'agit-il d'un aventurisme du Rectorat qui veut perpétuer un modèle d'école ségrégative et de gestion discrétionnaire des personnels sous la férule d'un C/E tout puissant ou de l'anticipation d'une politique nationale qui prépare un revirement par rapport aux engagements pris ?

Nous rappelons que l'attractivité des postes des établissements difficiles dépend en premier lieu des conditions d'exercice, de la possibilité d'avoir une décharge de service et des moyens abondés pour faciliter la concertation et la diversification pédagogique.

Nous exigeons que ces postes soient reversés dans le mouvement général pour être pourvus dans le cadre des règles transparentes, équitables et connues de tous, respectueuses des statuts et des qualifications des personnels, sous le contrôle des élus des personnels.

Mouvement SPEA

Nous renouvelons nos critiques exprimées lors des GT barèmes quant aux modalités retenues depuis 4 ans dans l'académie pour le mouvement SPEA et qui en font un mouvement de plus en plus dérogatoire au mouvement général, avec évacuation du barème et pilotage exclusif par les Corps d'inspection et les CE.

Nous insistons sur un certain nombre de problèmes non réglés et de nouvelles dérives apparues lors du GT spéa : problème toujours non réglé des approches différentes des Corps d'inspection sur les affectations des STG en spéa alors que le Rectorat s'était engagé il y a déjà trois ans à une harmonisation, traitement non réglementaire des règles de MCS Spéa totalement inadmissibles, motivations de chefs d'établissement sans rapport avec les raisons du profilage du poste...

En outre nous tenons à alerter l'Administration sur l'ampleur accrue des postes vacants après mouvement en DNL en HG : 9 PV en 2010 ; 15 en 2011 ; 16 en 2012 et 2013// pour certains il s'agit de la 4^e année consécutive (Einstein Ste G des bois) ; d'autres ont été créés cette année et restent vacants après mouvement).

Nous demandons une transparence totale sur l'implantation des postes Spéa ce qui suppose de revoir la méthode d'élaboration de la carte des formations (CTA mis devant le fait accompli, GT avec la DOS tardif et postérieur à l'examen en CT de la carte des formations...). Dans l'immédiat, nous demandons le reversement de ces postes non pourvus au mouvement général.

Cumul Bonification agrégés/bonification familiale

Nous réaffirmons aussi notre opposition à la décision du Recteur contre l'avis de la totalité des organisations syndicales d'offrir aux agrégés la possibilité de cumuler la bonif agrégé sur vœux lycée et celles au titre du RC, du RRE et de la stabilisation TZR sur vœux restreints lycée. Elle participe de la longue suite de coups de force pour raison idéologique visant à faire éclater le Second degré avec

d'un côté le bloc de l'École du Socle et de l'autre un bloc bac -3/bac +3 mais elle continue de démontrer son inefficacité et surtout son iniquité. L'Administration ne peut continuer de se dérober comme elle le fait à son engagement de faire un bilan pour en mesurer l'efficacité.

4) Rétablir le paritarisme et le dialogue social, une nécessité et une exigence

Les personnels du Second degré sont attachés au paritarisme, au rôle des CAP et de leurs élus. Il s'agit tout à la fois pour eux de s'assurer que leurs droits individuels et collectifs, leurs statuts, leurs qualifications et leurs missions sont respectés par le contrôle préalable des projets de l'Administration mais aussi de participer par l'intermédiaire de leurs représentants à la définition de leur règle de gestion et au fonctionnement du service.

Le précédent pouvoir a voulu casser le paritarisme sans y parvenir. Le gouvernement actuel a affirmé vouloir redonner toute sa place à celui-ci, le Ministre Peillon ne rien faire sans les personnels et le Recteur lui-même lors de son arrivée faire fonctionner le dialogue social. Force est de constater comme l'a montré l'analyse des difficultés que connaît le mouvement intra académique que cette volonté reste lettre morte.

Les pratiques de la part de l'Administration demeurent quasi-absolutistes, marquées par le refus de reconnaître le caractère représentatif des élus et par l'insistance à passer outre leur avis

- Dans les opérations de préparation de rentrée : contournement des instances dans les établissements, des CT, privés, par ailleurs, du droit de vote pourtant reconnu par le nouveau décret, non communication des TRMD, absence de ventilation de tous les moyens, création insidieuse de postes d'appui au mépris des engagements du Recteur en CTA sans consultation des personnels concernés dans les établissements, MCS imposées pour se débarrasser de personnels en fin de carrière alors que les besoins dans la discipline ne le justifient pas...
- Dans celle des gestions de personnels : mise en cause violente des prérogatives des élus à contrôler les projets de l'Administration et ainsi à garantir l'équité de traitement et la transparence à travers la volonté de soustraire, sur le mode de l'ultimatum, des portions de tableaux d'avancement ou des disciplines à l'examen lors des GT, le pourvoi de certains postes lors des FPMA, refus de concevoir et de diffuser des circulaires faisant la publicité et établissant les droits des personnels (frais de déplacement, DIF....)...

Les engagements formulés par le Gouvernement, par le Ministre et par le Recteur doivent devenir une réalité, y compris dans cette académie, sauf à vouloir à entretenir un mécontentement dans la profession et à préparer un conflit durable avec celle-ci.

La reconstruction du service du service public d'Education exige la remise à plat de l'ensemble des réformes Chatel, contestées par les personnels et poursuivies par l'actuel Ministre : LPC , réforme des lycées, de la voie technologique... incompatibles avec l'objectif de démocratisation affirmée.

Elle exige d'autre part une véritable politique de revalorisation globale (salaires, conditions de travail, carrières, création de postes) pour rétablir l'attractivité des métiers et permettre aux personnels de remplir leur mission de formation ambitieuse des jeunes.

C'est pourquoi, la FSU et le SNES combattent sans relâche la politique d'austérité car, non seulement

elle mène droit à la récession, mais elle condamne aussi d'emblée l'Education nationale comme priorité d'avenir.

D'autres orientations fondées sur une meilleure répartition des richesses et une fiscalité plus juste sont nécessaires et possibles.

C'est pourquoi, sur le terrain qui est le leur, la FSU et le SNES porteront ces exigences lors de la conférence sociale de juin/juillet et travaillent à la construction d'un mouvement le plus large possible pour imposer des choix en faveur de la jeunesse, des salariés et des retraités.

Remerciements aux personnels DPE et DOS